

COMMUNE DE  
**Hoerdt**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**DEMANDE DE  
RENOUVELLEMENT DE  
CONCESSION**

Je soussigné(e) .....  
demeurant à .....

prie, par la présente, Monsieur le Maire de bien vouloir renouveler la concession de :

.....  
.....  
.....

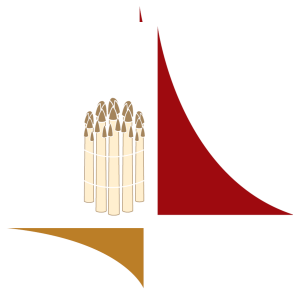
Carré ..... Rangée..... Tombe .....

pour une durée de 15 ans à l'effet d'y maintenir la sépulture de .....

.....  
.....  
.....

Fait à ....., le .....

Signature



COMMUNE DE  
**Hoerd**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

## FICHE D'INFORMATION

### Pièces à produire :

Se munir de l'arrêté de concession, à défaut, indiquer le nom et la date de décès de la dernière personne inhumée dans la sépulture.

### Conditions :

✓ Prolongation pour une même durée ou durée inférieure :  
Renouvellement possible un an avant et jusqu'à 2 ans après l'échéance.

✓ Prolongation pour une durée supérieure :

Renouvellement possible à compter de l'échéance et jusqu'à 2 ans après.

En cas de décès du concessionnaire, il sera demandé de régulariser le dossier par transmission d'un acte de notoriété ou d'un certificat d'hérédité pour inscription ou désistement des héritiers. Se reporter à « Succession d'un concessionnaire ».

En cas d'inhumation dans la concession dont l'échéance est inférieure à trois ans, le renouvellement de celle-ci est exigé afin de permettre un minimum de 5 ans d'inhumation.

« Les concessions temporaires et les concessions trentenaires sont renouvelables au tarif en vigueur à la date du précédent contrat. » Suppression des guillemets

### En cas de non renouvellement :

L'article L. 2223-15 du code général des collectivités territoriales relatif à la prolongation des concessions temporaires n'impose au Maire, ni de publier un avis de reprise, ni de notifier cette reprise à la famille.

***Toutefois, il est convenu que le Maire de Hoerdt prévient la famille préalablement.***